

Concours de nouvelles "Quelqu'un à qui parler"

Règlement du Concours de nouvelles à l'occasion des 65 ans de Télé-Accueil Bruxelles.

Vous avez envie d'écrire ou vous écrivez ?

Alors lancez-vous, quel que soit votre âge, et proposez votre nouvelle inédite en lien avec le thème « Quelqu'un à qui parler ».

Concours gratuit ouvert à toutes les personnes, sans limite d'âge, vivant en Belgique n'ayant jamais publié à compte d'éditeur.trice un ouvrage complet de fiction, écrit en français.

À gagner : la publication du texte primé dans un recueil rassemblant des nouvelles écrites par une dizaine d'écrivains belges renommés.

Date limite de remise des textes : vendredi 1er mars 2024 à minuit à concours@tele-accueil-bruxelles.be

LE PRIX

La publication du texte primé dans un recueil rassemblant des nouvelles écrites par une dizaine d'écrivains belges renommés.

LE RÈGLEMENT

1. Ce concours de nouvelles en langue française est organisé par Télé-Accueil Bruxelles, le service d'écoute gratuit et confidentiel au numéro d'appel 107
2. Il est ouvert aux personnes vivant en Belgique, quel que soit leur âge, n'ayant jamais publié une œuvre de fiction à leur seul nom et en français chez un.e éditeur.trice papier ou numérique à compte d'éditeur.trice.
3. L'œuvre proposée devra être un texte original et inédit et appartenir au genre de la nouvelle. La nouvelle envoyée peut être réaliste, fantastique, de science-fiction, policière avec chute ou à fin ouverte. Elle doit cependant obligatoirement constituer un récit, c'est-à-dire raconter une histoire avec un certain point de vue. Un changement d'état doit exister entre le début et la fin du texte. Le texte doit être cohérent, abouti, avec des actions, des situations, des descriptions, un ou des personnages (mais en nombre limité). Le texte doit éviter des éléments superflus. Il doit être compréhensible pour le lecteur, retenir son attention par la force de la narration, l'humour, la construction, le style, etc.

4. Les critères d'évaluation sont : la qualité de l'intrigue, sa relation directe ou indirecte, au-delà du prétexte, avec le thème «Quelqu'un à qui parler», la construction, le style, l'originalité, la capacité à susciter l'intérêt du lecteur (amusement, émotion, réflexion, empathie, frisson...).
5. Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par participant.e au concours.
6. Sont exclues : une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée sur un support papier ou numérique ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme belge ou étranger.
7. Le texte dactylographié ne devrait pas compter plus de 18.000 caractères (espaces compris) soit environ 10 pages.
8. Les textes seront fournis dans un document Word extension .doc ou .docx. Pas de PDF ou d'odt ! Les consignes de présentation sont les suivantes :
 - a) Utiliser une police de caractères à empattements en corps 12 (Times, Times New Roman, Garamond, Georgia ou Baskerville) et non une police bâton (Arial, Verdana, Helvetica, Calibri...);
 - b) Respecter la présentation générale : Titre centré (sans gras) ; Pas d'alinéa au début des paragraphes ; Interligne: 1,5 ; Pas de double interligne entre les paragraphes (= deux «enter»), sauf si il y a la volonté de marquer une vraie césure dans le texte ; Numérotation des pages.
9. Le texte comportera le titre de la nouvelle et exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur.trice. Une feuille d'identification (voir modèle de fiche ci-dessous), complétée de manière lisible, accompagnera la nouvelle proposée par courriel ou par courrier.

Les données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours et des étapes nécessaires à son bon déroulement. Les communications adressées aux participant.es s'effectueront par courriel.
10. La/Le participant.e devra faire parvenir pour le vendredi 1er mars 2024 à minuit au plus tard, l'heure d'envoi du courriel faisant foi, sa nouvelle avec sa fiche d'identification, dans le même courriel, mais dans un fichier séparé à concours@tele-accueil-bruxelles.be
Le titre de la nouvelle sera le nom attribué au fichier word du texte.
11. Un accusé de réception parviendra à chaque participant.e, par courriel. Dans un second temps, un numéro sera attribué à chaque nouvelle. Ce numéro sera à reprendre par les participant.es dans tous les échanges liés au concours.
12. Un premier jury composé de proches de Télé-Accueil passionnés par la lecture retiendra, en avril 2024, un maximum de 20 textes sur base des critères énoncés à l'article 4.
13. Un second jury composé de professionnels du milieu littéraire se réunira en mai 2024 pour décider de l'attribution du gagnant du concours qui verra sa nouvelle publiée au sein de l'ouvrage «Quelqu'un à qui parler».
14. Le/la gagnant.e sera désigné.e mi-juin 2024.

15. L'auteur.trice de l'œuvre primée cède à Télé-Accueil Bruxelles le droit de reproduire, d'éditer, de diffuser et de publier la nouvelle primée en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier, numérique ou par ondes et ce sans limite de temps. Les éditions, reproductions et publications précitées, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire au prix attribué dans le cadre de ce concours par Télé-Accueil Bruxelles.
16. Pour la publication, Télé-Accueil Bruxelles se réserve le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques nécessaires et de proposer des modifications de contenu avant la publication. Ces propositions feront l'objet d'un accord avec l'auteur.trice.
17. Du seul fait de leur participation au concours, les auteur.trice.s garantissent Télé-Accueil Bruxelles et ses partenaires contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux.
18. Aucun recours fondé sur les conditions, le déroulement et le résultat du concours ne pourra être admis.
19. Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de la participation à ce concours seront traitées, par Télé-Accueil Bruxelles, dans le respect de la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
20. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.
21. Les textes restent la propriété des auteur.trice.s qui peuvent les publier ensuite (en totalité, en partie, modifiés ou non...) dans d'autres cadres que celui du Concours de Télé-Accueil Bruxelles.
22. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents.
23. Infos : secretariat@tele-accueil-bruxelles.be / 02 538 49 21 / www.tele-accueil.be/bruxelles/

Fiche d'identification au concours de nouvelles "Quelqu'un à qui parler"

Je/Nous soussigné.e.s *

Prénom(s):

Nom:

résidant à

Rue:

N°

Boîte

Code postal

Localité

Téléphone:

Adresse électronique:

Né.e le ____ / ____ / _____,

Auteur.trice.s du texte intitulé / (titre)

.....

Je (nous) présente(ons) au concours «Quelqu'un à qui parler», organisé par la Télé-Accueil Bruxelles et déclare(ons) que ce texte est entièrement original et qu'il ne fait aucun emprunt à une œuvre existante encore protégée.

* En cas de pluralité d'auteurs, ceux-ci désignent Monsieur ou Madame

..... comme

correspondant unique des organisateurs et ayant qualité pour recevoir éventuellement un prix.

Je (nous) déclare(ons) avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter sans réserve les dispositions, en ce compris la cession partielle de droit d'auteur telle que définie dans le règlement. Je (nous) donne(ons) mon(notre) consentement au traitement des données à caractère personnel me(nous) concernant collectées par Télé-Accueil Bruxelles dans le cadre de ce concours et des publications des partenaires promotionnels. En aucun cas ces données ne pourront être utilisées par les partenaires à d'autres finalités, en ce compris des fins commerciales.

Fait à:

Date:

Signature(s)